

Communiqué N°13 de l'UOA

Après cette rentrée 2018, il apparaît nécessaire de tenter de faire un bilan de nos actions. Nous avons pris la mesure des obligations qui nous sont imposées et de nombreux professionnels et étudiants se préparent aux évaluations vétérinaires.

Les recours déposés par l'UOA en votre nom ont été repoussés par le Conseil d'état tant sur l'anti constitutionnalité que sur l'atteinte à la libre entreprise.

Nous ne pouvons désormais que prendre acte de ces décisions et regretter que les pouvoirs publics n'aient pas souhaité dialoguer davantage afin de construire un environnement propice à l'exercice de notre profession. **Car notre profession n'est pas reconnue !**

En effet, la loi de 2011 et les décrets de 2017 qui s'imposent à nous désormais, ne reconnaissent en rien notre métier. Au contraire, ils nous limitent à être considérés comme des personnes non vétérinaires exerçant des actes ostéopathiques vétérinaires.

Les textes nous définissent donc davantage par ce que nous ne sommes pas (vétérinaires) que par ce que nous sommes (Ostéopathes).

Il nous revient donc de continuer la structuration de notre profession qui bien que reconnue par la CNCP (Ministère du travail) ne présente pas aujourd'hui un visage cohérent aux yeux du Ministère.

C'est dans cette ligne que l'UOA inscrira demain ses actions en maintenant le dialogue avec les diverses autorités et en contribuant à développer un environnement de développement d'une ostéopathie animale exclusive et de respect des principes et des pratiques ostéopathiques.

Pour cela nous devons nous appuyer sur le cadre légal actuel et le faire évoluer par le dialogue et un travail collectif. Ainsi réaffirmer notre distinction avec la médecine vétérinaire apparaît comme essentiel. La « vétérinarisation » de nos professionnels et de nos formations par une inscription sur une liste tenue par le Conseil de l'ordre des vétérinaires peut à terme être facteur de confusion tant sur les prérogatives de certains que sur le fond des formations prodiguées.

De nombreux professionnels s'inquiètent du nombre important d'écoles qui ouvrent et se développent sans considérer aucunement la capacité d'absorption du marché.

C'est une réalité et nous devons nous emparer de cette problématique dans le dialogue avec tous (étudiants/stagiaires, formations et professionnels).

La transformation de l'UOA en fédération s'inscrit également dans ce souci. Désormais vous cotiserez directement dans l'organisme qui vous concerne en fonction de votre statut. Stagiaires ou étudiants au GSOAE, Professionnels au SPOAE et formations au SFOAE.

Nous serons collectivement vigilants par notre implication au sein du comité de pilotage et du comité d'experts au respect de notre identité et de nos spécificités. Ainsi vos remontées d'expériences de validations seront précieuses. N'hésitez pas à nous en faire part.

Nous ne doutons pas que la qualité des travaux au sein de notre Union permettra d'envisager des échanges mutuels fructueux tant avec nos partenaires ostéopathes que parmi les institutions vétérinaires.

Désormais, il appartiendra à chaque composante de la fédération de vous informer des avancées et réflexion de notre profession.

Pour ma part je continuerai à être à votre disposition pour toute question ou renseignement.

Bien ostéopathiquement

François Lécuyer Gemeline

Ostéopathe Animalier